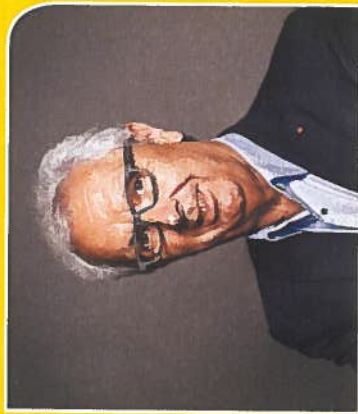


# Le mot du Président



Chaque jour, le Département agit au service du développement du territoire et du bien-être de ses habitants. Quel que soit leur âge, le Département accompagne le quotidien des Hauts-Pyrénéens. Il soutient l'insertion sociale, il protège les familles et les enfants, il accompagne les personnes âgées et les personnes en situation de handicap...

Les Maisons Départementales de Solidarité (MDS) sont des lieux de ressource pour toutes les questions ou les difficultés liées au quotidien et qui peuvent toucher chacun d'entre nous. C'est ici que nos travailleurs sociaux, nos infirmières, nos puéricultrices, nous font prendre conscience des réalités du terrain. Cet ancrage local fait de nos Maisons Départementales de Solidarité des lieux indispensables. Des lieux d'accueil pour tous, sans connotation ni stigmatisation.

**Michel PÉLIEU**  
Président du Département  
des Hautes-Pyrénées

## Les Maisons Départementales de Solidarité sont ouvertes à tous et gratuites

### Enfance et Famille

➤ Vous apporter une aide autour de la parentalité et de la santé, vous accompagner dans la résolution des difficultés de la vie courante : conseil, soutien, accompagnement éducatif.

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) intervient auprès des futures mères et des parents de jeunes enfants.

### Jeunes ou adultes en difficulté d'insertion ou d'emploi

➤ Vous orienter vers les organismes et vous accompagner dans votre projet.



### Personnes âgées

➤ Vous informer et vous orienter pour vous aider et favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible...

### Personnes en situation de handicap

➤ Vous aider à accéder à vos droits et vous soutenir dans l'élaboration de vos demandes.

### Accueil

Les professionnels de la Maison Départementale de Solidarité accueillent, informent, orientent et accompagnent les personnes dans l'accès aux droits, sur des questions du logement, du budget, de la santé, de l'éducation, de l'insertion sociale...

### Prévention - Education

- Promouvoir la santé de la femme enceinte, de la mère et l'enfant de moins de 6 ans : dans le cadre de visites au domicile et de consultations de nourrissons et des visites médicales dans les écoles maternelles ;
- développer des actions de prévention et d'éducation en direction des enfants et adolescents ;
- développer des actions de soutien à la parentalité (en direction des parents et de la famille élargie) ;
- assurer la protection et la prise en charge de l'enfance en danger.

### Insertion

Aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté et plus particulièrement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

### Nous vous proposons :

- un accueil
- des visites à domicile
- des consultations infantiles
- une écoute
- un accompagnement
- des actions collectives